

Conditions de recrutement d'un employé administratif – aide à la direction (H/F) pour l'enseignement :

Coordonnées du P.O.

Nom : Administration Communale De Manhay

Adresse : Voie de la Libération, 4 à 6960 MANHAY

Adresse électronique: college@manhay.org

Coordonnées de l'école

Nom : Ecole Communale Fondamentale de Manhay

Adresse : Rue du Châtaignier, Harre, 14 à 6960 MANHAY

Numéro Fase du Pouvoir Organisateur : 1297

7 implantations scolaires :

- Impl. de Grandmenil, Rue A. Poncelet, Grandmenil, 1 à 6960 MANHAY
- Impl. de Dochamps, Rue du vieux Frêne, Dochamps, 24 à 6960 MANHAY
- Impl. d'Oster, Chemin des écoliers, Oster, 7 à 6960 MANHAY
- Impl. d'Odeigne, Rue du souvenir, Odeigne, 1 à 6960 MANHAY
- Impl. de Malempré, Rue Saint-Martin, Malempré, 35 à 6960 MANHAY
- Impl. de Vaux-Chavanne, Rue Villers de Chavan, Vaux-Chavanne, 13 à 6960 MANHAY
- Impl. de Harre, Rue du Châtaignier, Harre, 14 à 6960 MANHAY

Date présumée d'entrée en fonction : 01/10/2019

1) Profil de fonction :

- Aide à la Direction des écoles ;
- Aide à l'organisation de l'enseignement et de tout ce qui touche à celui-ci (extrascolaire, ATL,...) ;
- Effectuer les contrats de travail, DIMONA, ...

2) Conditions générales d'admissibilité à la fonction

- Être Belge ou citoyen de l'Union européenne ou, pour les ressortissants hors Union Européenne, être en possession d'un permis de travail sauf dispenses art. 2 de l'AR du 09/06/1996 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers ;
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- Être âgé de 18 ans au moins.

3) Conditions particulières d'accès à la fonction

- Être porteur d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court ;
- Justifier d'une expérience professionnelle dans l'enseignement ;
- Justifier d'une expérience de directeur d'école ;
- Être instituteur(trice) primaire de formation est un atout ;

- Etre en possession du permis B + véhicule ;
- Avoir une bonne relation avec les personnes.

4) Conditions d'exercice

La fonction s'exerce sous la responsabilité du Directeur général, du Collège communal et du Pouvoir Organisateur et la responsabilité fonctionnelle de l'échevin.

Elle nécessite des déplacements sur le territoire de la commune.

5) Conditions de réussite de l'examen

L'évaluation portera sur les compétences requises pour le poste.

Pour être lauréat de l'examen, le candidat devra obtenir au moins 70% des points.

L'examen consistera en une épreuve orale qui aura lieu le lundi 16 septembre 2019.

Le jury sera composé du Directeur général, du Bourgmestre, de deux Echevins dont l'Echevine de l'Enseignement et d'un Conseiller de la minorité.

Les organisations syndicales représentatives peuvent siéger comme observateurs lors de l'examen.

6) Echelle de rémunération et contrat

Personnel contractuel sur l'échelle barémique D6 (prise en compte de l'ancienneté éventuelle du secteur public et de maximum 6 ans du secteur privé, dans une fonction similaire).

Contrat à durée indéterminée à 4/5^{ème} temps.

7) Candidatures

Les dossiers de candidature doivent être envoyés, au plus tard le 13 septembre 2019 à midi:

- par recommandé ou déposés contre accusé de réception
- et/ou par envoi électronique avec accusé de réception

à l'attention du Collège communal de Manhay – Voie de la Libération, 4 à 6960 MANHAY.

Le dossier de candidature comportera :

- un curriculum vitae
- une lettre de motivation
- un extrait de casier judiciaire – Modèle 2 (délivré depuis moins de 3 mois)
- un certificat de nationalité
- une copie des diplômes requis (voir les conditions particulières d'accès à la fonction).

Tout acte de candidature incomplet ou reçu hors délai ne pourra être pris en considération.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'Echevine de l'Enseignement, Madame Anne MOTTET (anne.mottet@manhay.org – 0498/26.11.33) et/ou au Bourgmestre Monsieur GENERET (marc.generet@manhay.org – 0475/54.13.01).

8) Publicité

L'appel à candidats sera publié aux valves communales et sur le site Internet de la Commune.

Le Conseil communal charge le Collège communal d'effectuer toute la procédure de recrutement en ce compris l'engagement.

Ladite délibération sera transmise aux autorités de tutelle.